

COMMUNE
LA CHAPELLE HERMIER
Vendée

DELIBERATION

Nombre de conseillers

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 10 + 1 procuration

Objet : Cimetière communal –tarifs à compter du 14.06.2013

L'an deux mille treize, le 14 juin, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE HERMIER, dûment convoqué le 10 juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Michel HERIEAU, Maire.

Etaient présents : HERIEAU, GARANDEAU, AGEON, RIVALIN, RENAUD LOGEAIS P, LOGEAIS, MOINET, MARTINEAU, Jean dit MARTINEAU.

Etaient absents : RAPITEAU, BOUDE (procuration AGEON), BOUYAT.

Monsieur GARANDEAU a été nommé secrétaire de séance.

Suite à la création du columbarium et d'un jardin du souvenir dans le cimetière communal, il s'avère nécessaire de fixer les prix et la durée des diverses concessions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe comme suit les tarifs applicables à compter du 14 juin 2013 pour une durée d'occupation de 50 ans :

- Concessions pour 2 m² : 200 €
- Cavurnes : 250 €, obligation de mettre une plaque de 60 x 80
- Columbarium : 800 €
- Jardin du souvenir avec plaque : 70 €

Le produit sera réparti entre le budget principal et le CCAS pour un tiers.

- Fait et délibéré à la date ci-dessus.

Le Maire,
Michel HERIEAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

085-218500544-20130614-Del20130614_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2013